

<https://college-marcel-dargent.etab.ac-lyon.fr/spip/spip.php?article151>



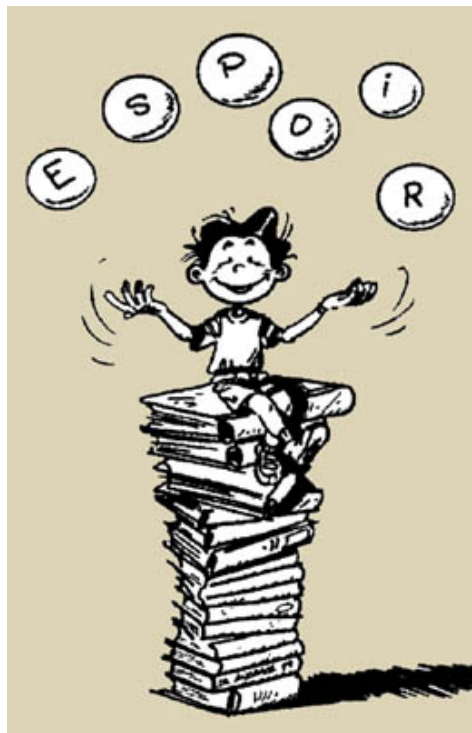
Intégration des élèves dyslexiques et dysphasiques

- Le collège - L'ULIS TSLA -

Date de mise en ligne : mardi 17 avril 2007

Copyright © Collège Professeur Marcel DARGENT - Tous droits réservés

Différentes lois ont institué (en 1975, 1989, 2002, 2005) l'obligation éducative pour tous les enfants et adolescents handicapés. Certains élèves ne peuvent pas réussir leur scolarité du fait de leur handicap qui entraîne une fatigabilité, une lenteur ou des difficultés d'apprentissage qui ne peuvent être prises en compte dans une classe ordinaire. Le dispositif **ULIS** (ex-UPI) (**Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire**) leur permet de bénéficier de modalités de scolarisation plus souples sur le plan pédagogique.



L'ULIS au collège Dargent accueille une douzaine d'élèves ayant des Troubles Spécifiques du Langage (TSL), c'est-à-dire des élèves dyslexiques et dysphasiques :

- La **dyslexie** est un trouble du langage écrit : troubles de la lecture, de l'orthographe, de la parole, de l'écriture, de l'orientation spatiale dans le temps, une lenteur, troubles d'apprentissage et de l'attention.
- La **dysphasie** est un trouble de l'apprentissage du langage oral : difficultés de compréhension et d'utilisation du langage, difficultés à produire des sons et à faire des phrases, difficultés à produire les mouvements articulatoires qui servent à former les sons.

La mission de l'enseignant spécialisé de l'ULIS est donc de dispenser un enseignement adapté aux possibilités de chaque élève inscrit dans l'ULIS, mais il doit aussi s'efforcer de favoriser la scolarisation dans les classes du collège quand les élèves peuvent en tirer bénéfice.